



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

MECS DEMAIN

Dispositif Educatif pour Mineurs Adolescents Internationaux

2 rue des Chênes Emeraude
9500 CERGY
Tél. : 01.34.43.74.17

I – INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

1. 2025 au niveau de l'association HEVEA : Une nouvelle organisation des ESSMS en lien avec la transformation de l'offre

Le secteur médico-social est engagé dans une profonde transformation depuis plusieurs années. A l'origine de ces changements voulus par les pouvoirs publics pour les personnes en situation de handicap : le rapport « Zéro sans solution » de Denis Piveteau en 2014. Ce rapport propose un changement de paradigme : passer d'une logique de places disponibles à une logique de parcours personnalisé et construire des solutions même en cas de complexité. Peu après, la démarche « Réponse accompagnée pour tous » est consacrée par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé qui introduit notamment l'obligation de coopération entre institutions. Les principes fondamentaux du futur paysage du médico-social sont dès lors posés :

- Droit à une solution pour toute personne en situation de handicap ;
- Un parcours individualisé, construit à partir des aspirations et besoins de chaque personne ;
- Une coopération renforcée entre acteurs spécialisés et du droit commun ;
- Un plan d'accompagnement global pour la personne en situation de handicap qui permet d'organiser une réponse coordonnée et de mobiliser plusieurs dispositifs simultanément.

A partir de 2020, les Communautés 360 se développent dans chaque département avec pour objectif principal de garantir une réponse immédiate, de proximité et sans rupture à toute personne en difficulté liée au handicap. Elles s'inscrivent dans la dynamique de la Réponse accompagnée pour tous.

5 ans plus tard, les pouvoirs publics ont enclenché la dynamique de transformation avec des principes clés de la transformation de l'offre :

- Principes organisationnels :
 - o La territorialisation, c'est-à-dire une structuration de chaque département en zones d'intervention par parcours (ZIPa), sans zones blanches ni chevauchements ;
 - o 4 parcours différents identifiés selon la nature du handicap : parcours « Troubles du neurodéveloppement » ; parcours « Difficultés psychologiques avec troubles du comportement » ; parcours « Handicap moteur et polyhandicap » ; parcours « Troubles sensoriels » avec une offre spécifique pour les Handicaps rares ;
 - o Le passage en plateforme, « porte d'entrée » sur son territoire ; la plateforme garantit un accueil inconditionnel, propose une palette d'offre complète, en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs territoriaux auxquels elle apporte un appui ressource.
- Principes vis-à-vis des personnes en situation de handicap :
 - o L'autodétermination qui est autant un levier de la transformation de l'offre qu'un objectif ;
 - o L'accompagnement personnalisé ;
 - o L'inconditionnalité de l'accueil.

Le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale est maintenant clair, la mise en œuvre est une question de temps.

Côté HEVEA, notre choix a été fait dès 2024 : même si cette transformation de l'offre ne concerne pas a priori les ESSMS de la protection de l'enfance qui représentent 50% des capacités d'accueil au sein de notre association, cette nouvelle philosophie d'organisation du paysage médico-

social nous a semblé néanmoins extrêmement pertinente. En effet, peu importe le secteur d'intervention, protection de l'enfance ou handicap, l'avènement des plateformes signifie avant tout la fin du travail « en silo » et la coopération entre acteurs. Et c'est cette vision en laquelle nos ESSMS ont immédiatement adhéré. La raison de cette adhésion ? tout simplement le fait que la coopération transversale entre ESSMS était déjà en partie une réalité au regard du public à double vulnérabilité que nous accompagnons, nécessitant une expertise croisée Protection de l'enfance et Handicap.

Dès 2024, les ESSMS d'HEVEA ont donc repensé leur organisation à la lumière de cette transformation de l'offre au niveau national et de notre volonté de mutualiser les expertises pour un meilleur accompagnement des enfants / adolescents et adultes, en lien également avec le principe d'inconditionnalité de l'accueil que nous prônons dans notre projet associatif et nos projets d'établissement, et enfin en lien avec notre volonté d'éviter les ruptures de parcours.

C'est donc, animés par une volonté de fluidifier les parcours des personnes accompagnées et de prendre en compte les multi vulnérabilités, que nous avons posé une organisation des ESSMS HEVEA en pôles / plateformes début 2025. Nous n'avons pas souhaité mettre en exergue la dichotomie Protection de l'enfance / Handicap à travers cette organisation en 2 pôles / plateformes : la notion d'âge nous a paru bien plus pertinente.

En effet, être un enfant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou être une personne (enfant ou adulte) en situation de handicap n'est pas un statut social en soi. En revanche être mineur ou être majeur ouvre des droits et des accès à des dispositifs du droit commun ou du milieu spécialisé bien différents. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de structurer nos ESSMS en 2 pôles / plateformes basés sur l'âge :

- Pôle / plateforme « Enfants, adolescents et jeunes majeurs » regroupant les ESSMS protection de l'enfance et handicap ;
- Pôle / plateforme « Jeunes adultes, adultes et personnes vieillissantes » regroupant les ESSMS handicap et personnes âgées.

Chaque pôle / plateforme s'est organisé en « secteurs d'expertise », avec une direction unique pour chaque secteur regroupant plusieurs établissements, services et dispositifs requérant des connaissances, compétences, formations, modalités d'accompagnement, partenariats... communs. Les secteurs d'expertise travaillent transversalement ensemble en s'inspirant du modèle des plateformes et des dispositifs intégrés.

En avril 2025, après avoir présenté le principe à la Délégation Départementale de l'ARS et au Conseil Départemental du Val d'Oise, nous avons mis en œuvre notre nouvelle organisation en 2 pôles / plateformes :

Le pôle / plateforme « enfants, adolescents » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :

✓ Secteur protection de l'enfance avec hébergement :

- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Le Galilée
- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Demain
- Centre Parental HEVEA

✓ Secteur protection de l'enfance en milieu ouvert :

- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
- Service de Prévention Spécialisée.

✓ Secteur aidants :

- 2 Plateformes d'Accompagnement et de Répit (PFR) pour les aidants de personnes en situation de handicap, très majoritairement enfants.

Le pôle / plateforme « jeunes adultes et adultes » constitué de 3 secteurs d'expertise regroupant chacun les établissements, services et dispositifs suivants :

✓ Secteur autisme :

- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) l'Olive
- Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) La Garenne du Val
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)
- Equipe Mobile d'Appui pour Adultes Autistes en situation complexe (EMA-TSA)
- Unité Résidentielle pour Adultes avec Troubles du Spectre Autistique (UR-TSA)

✓ Secteur emploi :

- Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
- 2 Centres d'Adaptation à la Vie et au Travail (CAVT)
- Dispositif Emploi Accompagné (DEA).

✓ Secteur vie sociale et inclusion :

- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Saulaie
- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) la Charmille
- Equipe Mobile d'Accompagnement pour Personnes Agées Dépendantes en situation de Handicap (EMA-PADH)
- 3 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 3 Habitats Inclusifs.

Naturellement le chemin reste encore long pour que notre organisation puisse être qualifiée de plateformes. Cependant avec quasiment 1 an de recul, nous mesurons 2 évolutions importantes :

- Au sein d'un même secteur, l'impulsion donnée par une même équipe de direction permet de penser davantage en termes de parcours qu'en termes de place ;
- Rechercher les expertises auprès des collègues d'un autre secteur devient peu à peu la règle, grâce à une meilleure interconnaissance du panel d'offres d'accompagnement que proposent les différents secteurs d'HEVEA.

2026 et les années suivantes verront la consolidation de cette organisation qui évoluera avec la transformation de l'offre impulsée par les pouvoirs publics, devenant une réalité sur notre territoire.

2. 2025 au niveau de la MECS DEMAIN : contexte général

L'année 2025 a été une année à la fois dynamique et marquée par un contexte institutionnel et politique particulièrement contraint. En effet, 2025 fut l'année de l'inauguration de nouveaux locaux, mais également une période de profondes adaptations professionnelles face au durcissement des politiques publiques à l'égard des mineurs non accompagnés (MNA).

L'ouverture des nouveaux locaux a représenté un temps fort pour l'établissement. Le service offre désormais des espaces plus accueillants, plus sécurisants, fonctionnels et adaptés aux enjeux éducatifs, favorisant à la fois la rencontre et la relation éducative. Ce nouvel environnement a permis de renforcer la qualité de l'accueil, de soutenir le travail éducatif au quotidien et de consolider le sentiment de sécurité à des jeunes au parcours souvent marqué par un trajet migratoire traumatique.

Parallèlement à cette évolution, l'année 2025 s'est inscrite dans un contexte politique nettement plus restrictif concernant le droit des étrangers et, en particulier, la situation des jeunes MNA atteignant la majorité. Une augmentation significative des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) a été constatée, plaçant les jeunes accompagnés et les équipes éducatives face à des décisions administratives lourdes de conséquences, parfois en décalage avec les parcours d'insertion engagés.

Ce contexte a profondément impacté les pratiques professionnelles. L'équipe éducative a été amenée à faire évoluer son accompagnement en renforçant son expertise en matière de droit des étrangers, afin de pouvoir informer les jeunes de manière éclairée sur leurs droits et les voies de recours face aux décisions préfectorales. Cette montée en compétence s'est traduite par un travail accru de veille juridique, de partenariat avec les acteurs spécialisés (avocats, associations, services juridiques) et par un accompagnement administratif plus soutenu et individualisé.

Ces évolutions ont également renforcé la dimension éthique du travail éducatif. Dans un contexte d'incertitude et de pression politique, les professionnels ont dû conjuguer exigences réglementaires, protection et respect des droits fondamentaux des jeunes, tout en maintenant une posture éducative contenante et sécurisante. Le travail autour de la projection, de la préparation à la majorité et de la gestion de l'anxiété liée à l'avenir a pris une place centrale dans les accompagnements.

Ainsi, l'année 2025 illustre la capacité d'adaptation de la MECS et de ses équipes, capables de s'inscrire dans une dynamique d'accompagnement éducatif complexe tout en faisant face à un environnement politique et administratif de plus en plus drastique. Elle témoigne également de l'engagement constant de l'établissement à défendre l'intérêt supérieur des jeunes MNA confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, en leur offrant un cadre structurant, protecteur et respectueux de leurs droits, malgré les contraintes préfectorales.

II – DONNEES GENERALES ET PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

2.1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Directrice : Madame Karine DE FAVERI

Chef de service : Monsieur Clément FLAMAIN

Catégorie d'établissement : Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)

Capacité d'accueil : 40 places en hébergement.

Encadrement : 14 salariés pour 10,15 ETP

Agrément : arrêté du 13 septembre 2019

Financement : Prix de journée DGAS

Autorité de contrôle : D.G.A.S 2 avenue de la Palette - 95000 Cergy

Convention collective appliquée : 15 mars 1966

2.2 LE PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

Le projet est à destination de jeunes adolescents de 15 à 18 ans, filles et garçons, reconnus MNA après évaluation, bénéficiant d'une mesure judiciaire les confiant à l'Aide Sociale à l'Enfance. Hormis ces éléments d'âge et de statut, aucun critère particulier n'est retenu. Bien entendu, une réelle attention est portée aux capacités d'autonomie des adolescents tout comme aux besoins spécifiques individuels. L'offre est adaptée au maximum au profil de chacun et l'équipe s'efforce de mettre en œuvre des projets personnalisés réalistes et ajustés.

2.2. 1 La définition du statut de mineur non accompagné

Selon la directive européenne 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011, la définition retenue est celle d'un « ressortissant d'un pays tiers ou un apatride âgé de moins de 18 ans, qui entre sur le territoire des Etats membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui, de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'Etat membre concerné, et tant qu'il n'est pas effectivement pris en charge par une telle personne ; cette expression couvre aussi le mineur qui a été laissé seul après être entré sur le territoire des Etats membres ».

Cette définition recouvre une très forte hétérogénéité de situations individuelles. Les motivations à l'origine du mouvement migratoire ou d'exil de ces jeunes sont multiples et variables. Les causes qui conduisent les familles à se séparer de leur enfant peuvent être variées (*économiques, politiques, etc.*).

Il en est de même pour leurs statuts juridiques, à l'entrée sur le territoire ou au moment de solliciter un droit au séjour à la majorité. Ils peuvent être demandeurs d'asile ou de protection internationale, comme ils peuvent s'inscrire dans le cadre d'une immigration économique. Ainsi il existe des différences en termes de possibilités et de droits au séjour lors du passage à la majorité :

- Certains demanderont la reconnaissance d'un statut de réfugié ou d'apatride, par le biais d'une demande d'asile ou de protection internationale ;
- D'autres pourront introduire une demande de nationalité française ;
- D'autres bénéficieront de titres de séjour renouvelables sous conditions ;
- D'autres ne seront pas autorisés à séjourner une fois devenus majeurs sur le territoire national ;

Certains MNA accompagnés par les établissements et services de protection de l'enfance quitteront, avant leur majorité, le territoire national dans le cadre d'une réunification familiale, dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers.

2.2. 2. Analyse du public accompagné

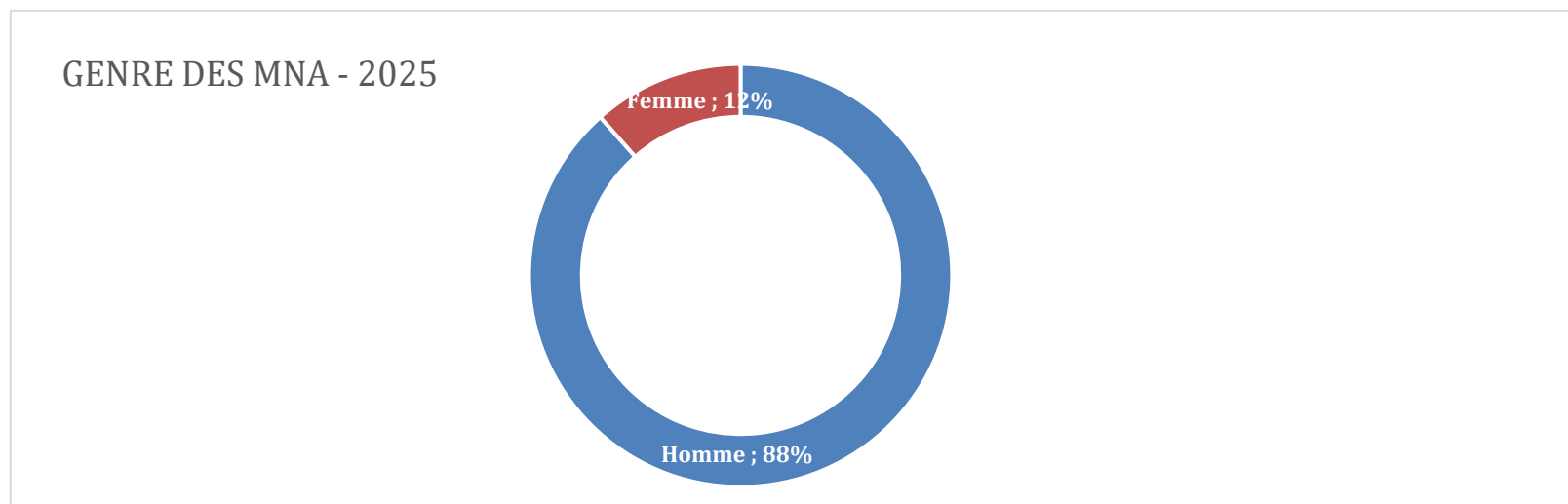
Sur l'année 2025, la MECS DEMAIN a accompagné 52 MNA.

L'accompagnement au sein de la MECS concerne une population très majoritairement masculine :

- **Genre** : 46 Hommes (soit 88,5%) et 6 jeunes femmes (soit 11,5%).

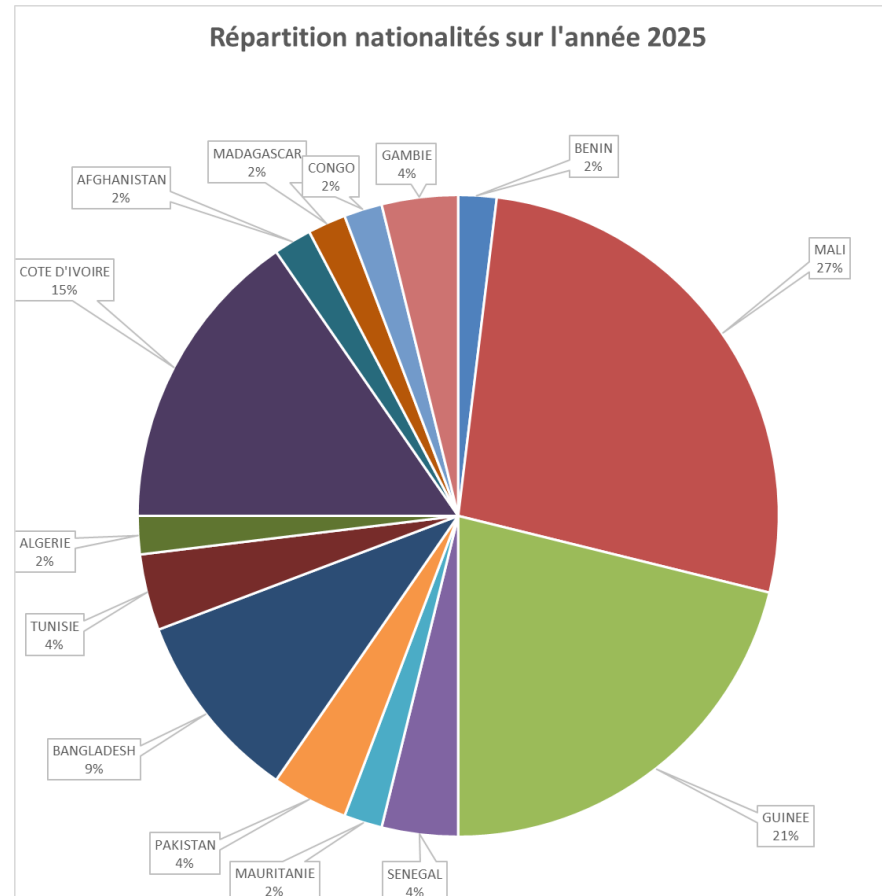
La migration d'un mineur est souvent un projet d'investissement familial. Le jeune homme a pour mandat de réussir son insertion en France pour envoyer des fonds et soutenir la famille restée au pays. Les familles désignent prioritairement les garçons pour affronter les dangers du voyage, car ils sont perçus comme plus aptes à supporter la pénibilité physique du parcours.

Les filles qui migrent tombent souvent sous l'emprise de réseaux de proxénétisme avant d'atteindre les structures de protection, ou sont maintenues dans une forme d'esclavage domestique "invisible". C'est pourquoi, une attention particulière est apportée à ces jeunes femmes afin de les mettre rapidement sous protection.



- **Pays d'origine** :

L'analyse de des données pour 2025 révèle une forte concentration de jeunes originaires d'Afrique de l'Ouest, principalement du **Mali (27%)**, de la **Guinée (21 %)** et de la **Côte d'Ivoire (15 %)** Cette répartition n'est pas fortuite ; elle reflète des dynamiques géopolitiques qui secouent cette région et poussent les jeunes vers l'Europe, et plus spécifiquement la France, malgré une baisse globale des arrivées de MNA au niveau national en 2024-2025. L'accueil de ces jeunes est le visage d'une Afrique de l'Ouest en pleine recomposition. L'augmentation des jeunes Maliens et Guinéens est le résultat direct de la "crise structurelle" et sécuritaire du sahel.



◦ Flux des bénéficiaires en 2025

Le taux d'occupation prévisionnel proposé est de 90%. En 2025, la MECS DEMAIN a effectué 14 307 journées soit un taux d'occupation de 97,99%. L'année 2025 a été marquée par un renouvellement partiel de la file active.

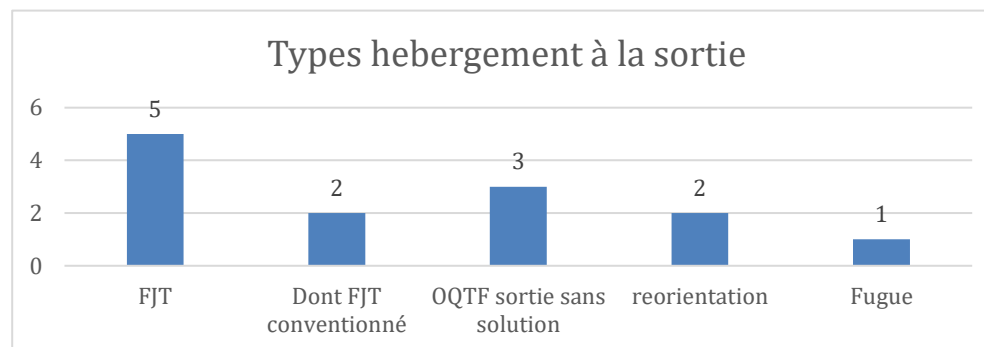
◦ Nombre de sorties : 13 jeunes ont quitté l'établissement au cours de l'exercice.

Le temps de la prise en charge est en moyenne de 2 ans et demi (*soit 2 mois de plus que l'année 2024*)

La moyenne d'âge à la sortie de la MECS DEMAIN est de 18,5 ans.

La majorité des sorties s'effectue avec des solutions de relogement (*7 jeunes sont sortis en FJT – foyer jeunes travailleurs : 5 en conventionné et 2 en droits communs*), ce qui est cohérent avec une durée moyenne d'accompagnement de 30 mois et un travail éducatif de préparation à la majorité. Cela traduit une sortie plutôt sécurisée, avec un hébergement et un cadre éducatif adapté aux jeunes majeurs.

Les situations les plus préoccupantes (fugue, réorientation) restent minoritaires, mais existent. Dans ce cas, un travail de partenariat avec l'ASE est nécessaire afin de réévaluer la situation pour trouver des réponses adaptées aux besoins et difficultés que présente ces jeunes.



Le poids des situations liées aux OQTF rappelle que le statut administratif reste un facteur déterminant dans la trajectoire de sortie, parfois indépendamment de l'investissement éducatif. Cela indique que ces jeunes impactés de cette décision préfectorale se retrouvent dans une situation complexe sur un plan administratif et personnel. Ces situations restent fragiles malgré l'apparente autonomie et parcours d'insertion et ce en raison de l'incertitude juridique.

◦ Nombre d'entrées : 13 nouveaux jeunes ont été admis durant l'année.

La moyenne d'âge à l'admission dans la MECS DEMAIN est de 16,2 ans. Nous avons accueilli 6 jeunes de 15 ans, 5 jeunes de 16 ans et 2 jeunes de 17 ans, soit 11 garçons et 2 filles. La totalité des jeunes admis ont été, à leur arrivée sur le territoire, évalués pour déterminer la minorité et l'isolement puis confiés aux services de l'ASE. De manière quasi systématique, ces MNA sont hébergés en résidence sociale en attente d'un

accueil dans une MECS. Ainsi, à leur arrivée à la MECS DEMAIN, ces jeunes mineurs bénéficient d'un accompagnement global spécifique du fait de leur parcours migratoire et leur statut administratif.

Au cours de l'année 2025, l'établissement a donc admis 13 jeunes, ce qui a nécessité la réalisation concomitante de 13 sorties. Ces mouvements ont généré un travail conséquent pour les équipes, notamment en matière de préparation à la sortie, de réalisation des états des lieux des logements et d'accompagnement au réaménagement des jeunes dans leur nouveau lieu d'hébergement. En effet, une seule sortie génère en moyenne quatre à cinq mouvements, pensés et coordonnés afin d'assurer une continuité de l'accompagnement jusqu'à la réinstallation dans un autre logement.

Il faut souligner qu'un accueil du public en appartements diffus implique une mobilisation importante des équipes techniques de l'établissement. Les logements nécessitent des interventions fréquentes afin de garantir des conditions d'hébergement conformes et sécurisées pour les jeunes accueillis. Les techniciens sont ainsi régulièrement sollicités pour la gestion de problématiques techniques variées, telles que les fuites d'eau, les canalisations obstruées, des dysfonctionnements d'électroménager, les difficultés liées aux réseaux (électricité, internet) ou encore les interventions liées à la présence de nuisibles. Cette réalité engendre une charge de travail conséquente et continue pour les services techniques. De ces problématiques peuvent parfois retarder les délais d'accueil d'un jeune dans la MECS DEMAIN.

III – PROJET D'ETABLISSEMENT

L'établissement agit dans le respect des textes législatifs en vigueur et de la charte de la personne accueillie, remise à chaque usager à son arrivée. Un projet personnalisé est élaboré et contractualisé dans le mois suivant l'admission afin de garantir un accompagnement individualisé. Les Mineurs Non Accompagnés, comme tout jeune relevant de la protection de l'enfance, présentent des besoins spécifiques qui s'articulent autour de trois axes fondamentaux : la sécurité affective et relationnelle, la protection, et la santé physique et psychique.

L'établissement veille en priorité à offrir un **lieu d'accueil sécurisé**, adapté au degré d'autonomie du jeune et évolutif dans le temps. Le logement constitue un outil central de stabilisation après des parcours migratoires souvent marqués par l'errance et les ruptures. Il doit permettre à la fois l'apaisement et le maintien du lien social, tout en tenant compte de la vulnérabilité des jeunes et de la nécessité d'une présence éducative adaptée.

La **santé et l'accès aux soins** constituent un enjeu majeur. Les MNA sont particulièrement exposés aux troubles psychiques liés aux traumatismes vécus, ainsi qu'à des problématiques de santé non prises en charge dans leur pays d'origine (soins dentaires, ophtalmologiques, vaccination). Un accompagnement attentif et coordonné est donc indispensable.

La MECS DEMAIN soutient également l'**intégration sociale et culturelle** des MNA. L'acquisition des codes sociaux et culturels français est essentielle à la construction d'un projet d'insertion, qu'il s'agisse d'une insertion en France, d'un retour au pays d'origine ou d'une réinstallation ailleurs.

La **scolarité et la formation professionnelle** constituent un levier central d'intégration et de projection vers l'avenir. Les jeunes sont accompagnés dans leur orientation en tenant compte de leurs compétences, de leurs aspirations, des réalités du marché du travail, et des critères préfectoraux et du droit lié aux étrangers.

Les **valeurs** de la MECS DEMAIN reposent sur l'accompagnement vers l'autonomie, la responsabilisation, le respect de la singularité de chacun et des règles du vivre-ensemble. L'approche éducative privilégie une relation empathique, structurante et exigeante, fondée sur le travail « avec » le jeune, le droit à l'erreur et l'analyse des échecs. Le travail en équipe pluridisciplinaire et la cohérence des interventions constituent un socle essentiel de l'accompagnement.

Les **principes d'action** s'inscrivent dans une dynamique évolutive, tenant compte du passé du jeune mais surtout de son devenir. L'accompagnement se structure par étapes, ajustées grâce à des évaluations régulières et partagées. Les temps institutionnels, la supervision et la réflexion collective permettent d'assurer la cohérence des pratiques. Enfin, le séjour est constamment présenté comme une étape transitoire, visant à préparer progressivement le jeune à la sortie de la structure et à l'accès à l'autonomie, notamment par un travail sur la structuration du temps et l'évitement des situations d'urgence.

IV – ACCOMPAGNEMENT ET ACTIONS SIGNIFICATIVES

La durée de prise en charge varie fortement selon les parcours de régularisation et d'insertion, ainsi en 2025 :

- **La durée moyenne de l'accompagnement est de 30 mois.**
- **La durée la plus courte est de 5 mois** (jeune en fugue).
- **Durée la plus longue : 64 mois** (accompagnement d'un jeune ayant une multi vulnérabilité).

L'année 2025 marque un tournant préoccupant dans l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) au sein de notre MECS. Alors que notre mission première est la protection et l'insertion, nous constatons une rupture brutale dans des parcours de prise en charge du fait d'une évolution des décisions administratives. En effet, nous avons été confrontés à une **vague de décisions massives d'Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF)** émanant de la Préfecture (soit 8 décisions d'OQTF en 2025 et 0 décision d'OQTF en 2024).

Contrairement aux années précédentes (2024 : 20 décisions d'OQTF dans le département du Val d'Oise) où les situations étaient examinées au cas par cas avec une certaine souplesse pour les jeunes en formation, l'année 2025 avec 73 OQTF prononcées par la Préfecture du Val d'Oise montre une systématisation des refus de séjour dès l'atteinte de la majorité. Cette pression administrative fragilise directement le travail éducatif conduit par nos équipes. En effet, 2 jeunes, pourtant investis dans des métiers en tension, auraient pu voir leur contrat de travail annulé du fait du rejet de la suspension du référé. Aussi, l'omniprésence du risque d'expulsion génère une anxiété délétère pour l'équilibre des mineurs et des jeunes majeurs accueillis. Une augmentation des consultations en santé mentale a été particulièrement présente cette année. On note une augmentation du stress, de l'anxiété, des angoisses ou encore des comportements de type dépressif chez les jeunes. La psychologue et le psychiatre ont été particulièrement sollicités en 2025.

La santé est une préoccupation majeure dans l'accompagnement. Ainsi, l'année 2025 a été marquée par un suivi médical soutenu, articulé autour de la prévention et du dépistage des jeunes. Ce dépistage a permis de détecter une hépatite B et deux anomalies cardiaques ayant nécessité une orientation vers un cardiologue. Il est à souligner que l'accès aux bilans IPC est parfois retardé par l'âge des jeunes (minimum 16 ans) ou l'absence d'ouverture des droits à l'Assurance Maladie. 1 seul jeune sur les 40 jeunes actuellement accompagnés bénéficie d'un médecin traitant déclaré dû à une pénurie de médecins généralistes en France. De plus, l'absence de carte vitale (délai de réception très long) demeure un frein majeur pour obtenir des rendez-vous, particulièrement auprès des spécialistes.

De plus, il est à signaler que l'équipe a accompagné 3 jeunes majeurs à la constitution de dossiers MDPH.

L'année 2025 a été marquée par un engagement fort sur le **plan de l'insertion**.

La MECS DEMAIN s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et un chargé d'insertion professionnelle (CIP) qui assure le lien avec les établissements scolaires et les employeurs. Au niveau scolaire : Sur l'ensemble des 52 jeunes accueillis, 4 ont intégré le dispositif **UPE2A** (élèves

allophones) entre septembre et novembre 2025. La réussite est notable au **DEL F A1**¹, obtenu par 4 jeunes sur 5. Au niveau professionnel : 45 jeunes ont bénéficié d'une formation, principalement dans les secteurs de la restauration, du BTP, de l'automobile et de l'aide à la personne. 36 contrats d'apprentissage ont été signés et 9 jeunes suivent ces formations en voie initiale. En juin 2025, 14 jeunes sur 18 ont obtenu leur diplôme. Malgré les obstacles administratifs (OQTF) et un contexte économique difficile, ces chiffres soulignent le courage et l'engagement de ces adolescents. Pour beaucoup, la réussite économique en France représente une mission familiale et sociale essentielle pour assurer l'avenir des leurs restés au pays. L'insertion reste le levier majeur pour leur bien-être et leur régularisation administrative.

L'année 2025 a également été marquée par une offre diversifiée d'activités (ateliers, sorties, séjours), conçue comme des outils de médiation pour favoriser l'intégration, l'autonomie et le bien-être. Ces ateliers éducatifs se sont articulés autour de trois axes majeurs :

- La socialisation et le « vivre ensemble » : repas partagés, soirée bowling, fêtes de fin d'année...
- L'autonomie et l'apprentissage du quotidien : atelier pâtisserie, sortie à la cueillette...
- L'ouverture culturelle : sortie au théâtre, visite des souterrains de Pontoise, participation à des événements sportifs locaux...

Les jeunes MNA manifestent un fort intérêt pour participer aux événements organisés car ceux-là sont parfois très éloignés de leur vécu initial. Ainsi, leur curiosité est un levier pour le travail éducatif qui permet de transformer chaque moment partagé en un espace d'observation clinique où le jeune, actif dans son accompagnement, révèle ses ressources et son potentiel d'intégration.

Cette "année exceptionnelle" nous oblige à réinterroger nos modalités d'accompagnement. Malgré un investissement constant pour l'intégration républicaine de ces jeunes, la MECS se retrouve aujourd'hui dans une position paradoxale, où les efforts d'insertion sociale et professionnelle se heurtent à une politique préfectorale de fermeture sans précédent.

V- QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT

La MECS DEMAIN place la qualité de l'accompagnement des jeunes au cœur de ses priorités.

Lors de l'évaluation externe d'avril 2024, deux axes de progrès avaient été identifiés soit :

- **Démarche Qualité & Traçabilité** : Les documents cadres existent mais manquent d'actualisation et de validation formelle. Il est nécessaire de mieux valoriser les actions mises en œuvre par écrit.
- **Prévention Santé** : Si le suivi médical curatif est bien assuré (via l'extérieur), l'établissement manque de ressources internes pour proposer de véritables projets d'**éducation à la santé** et de prévention.

¹ DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française

Conformément aux préconisations d'amélioration soulignées lors de cette évaluation, nous avons engagé des actions correctives autour des deux axes de progrès identifiés :

Ainsi l'établissement a fait le choix de mobiliser ses compétences internes par la Nomination d'un Référent Santé : Une Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) de l'équipe a été officiellement nommée sur cette fonction transversale. Au-delà du suivi médical externalisé à coordonner, elle est désormais, en lien avec la psychologue chargée de concevoir et d'animer des actions collectives de prévention (*hygiène de vie, santé sexuelle, santé mentale, accès aux droits*) adaptées au parcours spécifique des jeunes MNA.

Pour répondre aux besoins d'actualisation et améliorer la valorisation de nos actions, plusieurs professionnels au sein de l'équipe éducative ont été identifiés comme "référents qualité". Ils sont les garants de la mise en conformité continue de nos supports avec les évolutions réglementaires, de la mise à jour des outils de la Loi 2002-2 (*projets personnalisés, livrets d'accueil*) et de la bonne traçabilité des interventions.

Des réunions de travail régulières sont mises en place entre ces référents, la direction de l'établissement et le responsable qualité de l'association HEVEA.

Dans le respect des droits des personnes accueillies et conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'association veille à l'élaboration et à l'actualisation régulière des Projets Personnalisés pour l'Enfant (PPE).

Ces projets constituent un outil central de l'accompagnement, permettant de garantir la prise en compte des besoins, des capacités et des aspirations de chaque enfant ou adolescent accueilli, en lien étroit avec les familles et les partenaires institutionnels. Au 31 décembre 2025, 82 % des PPE étaient réalisés et à jour. Ce taux témoigne de l'engagement des équipes éducatives à inscrire leur pratique dans une démarche individualisée, respectueuse des droits des usagers et orientée vers un accompagnement cohérent, évolutif et adapté à chaque situation. Le PPE est contractualisé pour une durée moyenne de 4 à 6 mois mais il peut être réévalué autant de fois que nécessaire.

L'établissement s'inscrit également dans une démarche structurée d'amélioration continue de la qualité, formalisée à travers un Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ). Des référents qualité sont désignés au sein de l'établissement. Ils s'appuient sur un référentiel partagé et reconnu au niveau associatif, garantissant un cadre commun de pratiques professionnelles. Leur mission consiste à piloter, coordonner et suivre la mise en œuvre du plan d'amélioration de la qualité, tout en veillant à l'avancée des actions définies et à leur adéquation avec les besoins des jeunes accueillis.

L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives dans ce cadre. Le livret d'accueil en version FALC (*Facile à Lire et à Comprendre*) a été finalisé, permettant de rendre les informations essentielles plus accessibles aux jeunes. Par ailleurs, les états des lieux pour les appartements des jeunes ont été formalisés et clarifiés par les responsabilités de chacun. Enfin, un livret d'information dédié au logement a été élaboré afin de fournir aux jeunes les repères et informations nécessaires à leur installation et à leur autonomie.

En 2025, la MECS DEMAIN a également poursuivi la mise en œuvre des groupes d'expression, véritables espaces de dialogue et de participation pour les jeunes accompagnés. Deux groupes d'expression se sont tenus au cours de l'année, les échanges concernant notamment les règles de vie, les OQTF, la sortie de la MEC, etc, ont été riches et constructifs, portés par une implication active des jeunes. Même lorsque les prises de parole peuvent sembler hésitantes au départ, une dynamique collective s'installe rapidement, favorisant l'expression des attentes, des préoccupations et des propositions. Ces temps ont également permis de renforcer la compréhension mutuelle entre les jeunes et les professionnels, dans un climat d'écoute et de respect.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs événements nécessitant une vigilance particulière, principalement liés à des ruptures de prise en charge institutionnelle, des comportements à risque et des situations de fragilité psychologique des usagers.

Ainsi 7 EPR ont été signalés cette année 2025. Ces événements soulignent trois axes de travail à mener pour le service soit :

- La coordination partenariale notamment avec les mandataires judiciaires pour éviter les ruptures de ressources pour les jeunes bénéficiaires de cette protection.
- La prévention des addictions : pour l'année à venir, porter une vigilance particulière sur la consommation de nouveaux produits stupéfiants (*protoxyde d'azote, le PTC « Pète Ton Crane », e.cigarette...*)
- Gestion de la sécurité routière : rappel des consignes concernant les déplacements extérieurs et les équipements pour les cyclistes ou les utilisateurs de trottinettes électriques.

VI – PARTENARIATS ET INSCRIPTION TERRITORIALE

6.1 UN PARTENARIAT ACTIF

L'accompagnement des jeunes MNA requiert des expertises et des connaissances spécifiques, notamment en matière de santé et de droit des étrangers. Afin de répondre à ces besoins particuliers, le partenariat constitue une ressource essentielle que nous veillons à entretenir et à développer en permanence.

Concernant la santé, le travail mené en lien avec le CDDS (Centre Départemental de Dépistage et de Soins) de Cergy permet d'assurer le dépistage, l'accompagnement, la vaccination et des actions de prévention auprès des jeunes accueillis. Les jeunes MNA présentent en effet fréquemment des problématiques de santé importantes, qu'il est nécessaire de repérer précocement et d'accompagner de manière adaptée. Ainsi, l'ensemble des jeunes est orienté vers le CDDS dans les trois premiers mois suivant leur arrivée au service, en lien avec l'équipe éducative.

Ce partenaire majeur intervient également directement au sein du service à raison de deux à trois sessions annuelles, dans le cadre de groupes de parole portant sur la vie affective, relationnelle et sexuelle. Dès leur arrivée, les jeunes sont invités à participer à ces espaces d'échange, axés sur la prévention, les relations hommes/femmes et la sexualité. Ces groupes, composés de 6 à 8 jeunes, mixtes ou non, se déroulent en deux temps, en soirée, et sont coanimés par un(e) professionnel(le) du CDDS et la CESF de notre service.

D'autres partenaires sont également sollicités, notamment les PMI, en particulier sur les questions de contraception, de suivi individuel ou de douleurs récurrentes. Par ailleurs, le travail engagé avec de nombreux professionnels de santé permet aujourd'hui un accès aux soins plus adapté pour les jeunes MNA accompagnés, tant en termes de délais que d'adaptation des explications et de suivi de problématiques spécifiques liées à leur parcours migratoire.

Sur les questions de droit des étrangers, il est également indispensable de disposer d'une expertise pointue et constamment actualisée. Ce champ juridique évolue rapidement, notamment au regard des jurisprudences, mais aussi des décisions préfectorales.

Dans ce cadre, nous travaillons en étroite collaboration avec un cabinet d'avocats spécialisé. Afin de construire et d'entretenir ce partenariat, en 2025 plusieurs rencontres ont été organisées, dont une réunion thématique consacrée aux questions liées aux OQTF. À cette occasion, un avocat est intervenu au sein du service afin d'échanger sur nos attentes respectives ainsi que sur les modalités de constitution des dossiers de recours devant le tribunal administratif, qui sont actuellement nombreux.

Ces temps d'échange permettent à chacune des parties de mieux comprendre les besoins, les enjeux, les contraintes de délais, ainsi que le travail de l'autre. Ils sont particulièrement précieux, car ils favorisent par la suite un accompagnement plus efficace, des conseils juridiques plus précis et des explications plus claires à destination des jeunes accueillis.

6.2 UNE CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

Comme évoqué précédemment, l'accompagnement des jeunes MNA nécessite une actualisation permanente des connaissances, tant en matière de droit, que concernant l'émergence de nouvelles pathologies, ou encore les évolutions des décisions départementales et préfectorales.

Dans ce contexte, il est essentiel de participer activement à la dynamique territoriale afin de répondre au mieux aux besoins de ces jeunes.

À ce titre, le chef de service participe à des temps de rencontre mensuels réunissant l'ensemble des directions des services accompagnant des jeunes MNA, ainsi que les représentants du Département, notamment la cheffe de service déléguée de l'ASE public spécifique et la Direction de l'Offre Médico-Sociale. Ces temps d'échange permettent de partager l'actualité relative à l'accompagnement des jeunes MNA, d'aborder des thématiques spécifiques ou des difficultés rencontrées sur le terrain.

Enfin, ces rencontres favorisent une anticipation collective et la définition d'orientations départementales communes en matière d'accompagnement des jeunes MNA.

En complément de ces temps, le service répond régulièrement aux différentes sollicitations du Département, notamment pour participer à des temps d'échange et à des groupes de travail, tels que ceux consacrés aux jeunes majeurs ou encore au Haut Conseil des jeunes, au sein duquel nous avons contribué à la phase de diagnostic préalable à sa mise en place.

VII – RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

Le personnel du dispositif DEMAIN et sa composition

L'équipe est constituée de 14 personnes soient 10,15 ETP cadres inclus :

Direction encadrement (2 salariés 1,20 ETP)

- Directeur (0,20 ETP)
- Chef de service (1 ETP)

Administratif (1 salarié 0,20 ETP)

- Secrétaire (0,20 ETP)

Médical et Paramédical (2 salariés 0,55 ETP)

- Psychiatre (0,05 ETP)
- Psychologue (0,50 ETP)

L'équipe socio-éducative (7 salariés 7 ETP)

- Travailleurs sociaux (6 ETP)
- Apprenti Educateur Spécialisé (1 ETP)

Services généraux (2 salariés 1.20 ETP)

- Ouvrier d'entretien (1 ETP)
- Agent d'entretien (0,20 ETP)

Le Conseil départemental a donné un **avis favorable** au recrutement d'un apprenti à compter de septembre 2025, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

En effet, dans le cadre du transfert de nouvelles missions confiées au service MNA DEMAIN, notamment la réalisation des démarches administratives liées aux premières demandes et aux renouvellements de titres de séjour, ainsi que l'ensemble des procédures relatives à

l'orientation des jeunes vers les Foyers de Jeunes Travailleurs sur places réservées par l'ASE, un besoin de renfort en ressources humaines a été identifié.

Ces missions supplémentaires génèrent une charge de travail immédiate et significative pour l'équipe en poste, dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement et un absentéisme accru dans le secteur social. Dans l'attente d'éventuelles créations de postes prévues au budget 2026, il a été proposé d'intégrer un apprenti éducateur spécialisé afin de soutenir l'équipe éducative dans ces accompagnements spécifiques.

Ce recrutement permet à la fois de renforcer temporairement la capacité d'accompagnement du service et de participer à la professionnalisation d'un futur travailleur social, susceptible d'être embauché à l'issue de son contrat d'apprentissage.

Une supervision, 1 fois par mois (sauf en juillet et août), offre à l'équipe éducative un cadre sécurisé et structurant permettant la prise de recul sur les situations rencontrées. Elle favorise l'analyse collective des pratiques, la mise en mots des difficultés vécues sur le terrain et la compréhension des dynamiques relationnelles à l'œuvre dans l'accompagnement des jeunes MNA. Cet espace contribue ainsi à prévenir l'isolement professionnel et à limiter les risques d'épuisement, d'usure émotionnelle ou de banalisation de la souffrance.

En complément, les professionnels ont pu bénéficier de diverses formations en intra soit :

- Le génogramme et le sociogramme
- Outil systémique pour favoriser le lien
- Les conduites addictives : comprendre et accompagner
- L'Islam contemporain et interculturelité

VIII – PERSPECTIVES ET PROJETS A VENIR

Comme évoqué en introduction, la question des OQTF est venue percuter le service de manière inattendue. Pour rappel : aucune OQTF depuis l'ouverture en 2020 ; une OQTF en février 2025 ; puis sept à compter de juillet 2025, soit un total de huit OQTF sur onze demandes de titre de séjour en 2025. Ces décisions ont ainsi représenté 72 % des décisions préfectorales.

La soudaineté et le changement de paradigme ont déstabilisé l'ensemble du service, tant les professionnels que les jeunes accueillis. En effet, ce changement n'est pas anecdotique : il remet en question l'ensemble de l'accompagnement proposé et, par conséquent, le projet de vie des jeunes MNA accueillis. Alors que les projets de la plupart des jeunes étaient stabilisés et planifiés plusieurs mois à l'avance, avec une sortie en FJT et une insertion professionnelle comme objectifs, ces décisions sont venues annihiler le travail accompli et les perspectives envisagées.

On constate que ces décisions ont un effet immédiat sur les nouveaux arrivants : ils arrivent plus jeunes dans le département, bien avant 16 ans, afin de ne pas être confrontés ultérieurement à une OQTF. Il n'est pas rare, aujourd'hui, de voir des jeunes se déclarer âgés de 15 ans ou moins lors de leur évaluation par le Département. Ce constat devra être vérifié avec l'exercice de l'année en 2026.

Ces décisions d'OQTF sont venues rebattre les cartes de l'accompagnement éducatif proposé à DEMAIN. Ainsi, l'éventualité de se voir notifier une OQTF fait désormais partie des hypothèses de sortie, au même titre qu'une orientation en Foyer de Jeunes Travailleurs, et est donc travaillée et anticipée dès l'admission.

Ce travail devra être consolidé au cours de l'année à venir. Il conviendra notamment de renforcer et de développer davantage les partenariats afin d'identifier et présenter aux jeunes sortants l'ensemble des ressources mobilisables en fonction de leur situation.

Les liens avec le cabinet d'avocats devront être davantage renforcés afin de garantir un accompagnement juridique au plus près des besoins des jeunes. Ces échanges permettront également aux éducateurs d'améliorer la constitution des dossiers transmis à la préfecture, malgré les réticences de cette dernière à prendre en compte l'ensemble des pièces que nous souhaitons verser afin d'attester de la situation globale des jeunes.

Enfin, au regard du rajeunissement des jeunes se présentant au Département pour l'évaluation de leur situation, il pourrait être intéressant d'anticiper cette évolution et d'étudier l'opportunité d'accueillir des MNA encore plus jeunes.

Un tel accueil ne pourrait toutefois s'inscrire dans les modalités actuelles. Il nécessiterait la mise en place d'un accueil spécifique, pensé pour des adolescents âgés de 13 à 15 ans. Cela impliquerait une présence éducative accrue. À ce titre, l'ouverture d'un petit collectif, sous la forme d'une maison accueillant 6 à 8 jeunes, pourrait constituer une réponse adaptée. Cela supposerait la mobilisation d'une équipe éducative dédiée.

Une telle évolution impliquerait une réflexion préalable avec les services de l'ASE et pourrait constituer une réponse aux besoins émergents sur territoire.

K. DE FAVERI
Directrice de secteur
Protection de l'enfance et hébergement